

Communiqué de Presse du Collectif d'Avocats de M. Kerfalla CAMARA
Conakry, le 7 Mars 2024

Le collectif d'avocats représentant M. Kerfalla CAMARA « KPC » souhaite rappeler à l'ensemble des citoyens que les actes d'injures, de diffamation, et autres atteintes à l'honneur et à la réputation ne sont pas de simples expressions de liberté individuelle, mais de véritables délits au regard de la législation guinéenne, passibles de sanctions incluant des peines d'emprisonnement.

Face à la recrudescence des comportements abusifs sur les réseaux sociaux visant notre client, le collectif d'avocats tient à préciser que des mesures sont prises pour identifier et poursuivre en justice toute personne basée en Guinée ou à l'étranger se rendant coupable de tels actes.

Par ailleurs, le collectif d'avocats demande à toutes les personnes qui se sentent touchées par cette recrudescence d'attaques visant M. Kerfalla Camara de s'abstenir de répondre à ces comportements délictueux et de laisser les autorités judiciaires faire appliquer la loi.

Le collectif d'avocats de M. Kerfalla CAMARA reste vigilant et appelle à la responsabilité de chacun dans l'usage des réseaux sociaux.

Ce communiqué est publié par le collectif d'avocats de M. Kerfalla CAMARA, composé de :

- Me Almamy Traoré, Avocat à la Cour
- Me Alpha Kourouma, Avocat à la Cour
- Me Hamidou Dramé, Avocat à la Cour

Contacts :

Tel : +224 624 40 08 40 / 628 23 99 09 / 628 03 54 13